

Saint-Léonard et vous...



1955

Le re...tour
à St-Léonard

2015

Le
de TOUR
France



Mai
2015
n°3



« Le clos des Hogues »



Chambres
d'hôtes
et gîte

66, route des Hogues - 76400 Saint-Léonard
Tél. 06 61 65 64 29 - 06 13 43 75 77
E-mail : marieclaire.pignol@neuf.fr
www.clos-des-hogues.com

FÉCAMP ÉLEC SARL Ludovic VASSEUR

Électricité générale
Bâtiment - Industrie - Agriculture
Confort Qualit'elec

Saint-Léonard

360, impasse de la ferme Dargent
Tél. 02 35 28 15 76
Fax 02 35 27 40 17

Neuf
Rénovation
Chauffage électrique
Magasins - Dépannage
Chauffe eau électrique



Le Fournil D'Albâtre

472, route d'Étretat - **FROBERVILLE**

02 35 27 32 38 - www.boulangieriemartin.fr

Pain Sur Levain - Pain du Matelot
Baguette de Tradition "La Normande"
Viennoiseries Pur Beurre "Fait Maison"



OUVERT 7h-13h30 / 15h-19h
Fermeture hebdomadaire Le Lundi
OUVERT les LUNDIS FÉRIES
JUILLET/AOÛT 7/7



Salle des Fêtes

« L'Escale »

34, rue des Chênes - 76400 Saint-Léonard

M. & Mme RECHER

06 72 38 04 98 - 03 22 76 07 79

salle.escale@free.fr

Édito

Chères Saint-Léonardaises,
chers Saint-Léonardais,

Le printemps est enfin arrivé et les beaux jours sont de retour.

Suite à de nombreuses réunions des différentes commissions, le Conseil Municipal a, lors de sa séance du 27 mars 2015, voté à l'unanimité le budget primitif qui trace la route en termes d'investissements dans les prochains mois.

Réalisation de travaux sécuritaires, création de nouveaux équipements sportifs, acquisitions foncières derrière la Mairie pour développer le centre bourg, aménagement d'un parking près de la Chapelle, engager des mesures en terme de développement durable... bref les projets ne manquent pas et vos élus sont motivés pour agir en concertation. De plus une modification inattendue de notre PLU vient s'ajouter et ce, dans les meilleurs délais. J'avais évoqué également lors des vœux début janvier l'opportunité de voir une partie de notre zone commerciale se développer avec trois nouvelles enseignes, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial en a décidé autrement le 7 avril dernier.

L'Agglomération Fécamp Caux Littoral a acquis de nouvelles compétences, le transport et l'urbanisme pour ne citer que deux exemples très concrets. L'heure est venue d'estimer l'impact financier de ce transfert de compétences vers l'intercommunalité. Cette étude est désormais gérée par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges. Cette mutation en Communauté d'Agglomération va générer de nouvelles ressources que vos élus devront utiliser à bon escient.

L'année scolaire avance à grand pas, et notre coordinatrice des activités périscolaires a proposé d'organiser une kermesse le 13 juin prochain de manière à ce que les parents découvrent concrètement les activités proposées aux enfants. Nul doute que cette journée sera un succès, de bon augure pour préparer la rentrée de septembre prochain. Parents, venez nombreux !

Un nouvel outil de communication sera mis à votre disposition dans les prochains mois. Un nouveau site internet bénéficiant des dernières innovations et modulable selon que vous utiliserez un ordinateur portable, un smartphone ou une tablette. Nous y reviendrons en détail lors du prochain numéro de septembre.

Je terminerai ces quelques lignes en rappelant que deux événements importants vous attendent cet été, à savoir les 26, 27 et 28 juin prochain « Grainval en Fête » et le 9 juillet le « Tour de France ». Profitons de ces moments de fête pour honorer ces manifestations, la première terminant un cycle de dix années bien remplies et la 2^{ème} d'envergure mondiale ne traversant que très rarement notre commune.

Avec un peu d'avance, je vous souhaite de passer de bonnes vacances d'été.

Bien vous.

Bernard HOGUET.

Budget 2015 2

Vie municipale

Gros plan sur les travaux	3 - 4
Règlementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires	5
Collecte déchets verts	6
Fécamp Caux Littoral Agglo	7
Rythmes scolaires	8
Retour sur la vie communale	9
Manifestations du 1 ^{er} et 8 mai	10

Vie associative

X ^{ème} Grainval en fête	20 - 21
Tour de France 2015	22 - 23
Le saviez-vous ?	24
Ateliers de Jeu Théâtral	24
Des nouveautés au CSL	25
Stage d'été	26

Informations pratiques

la garantie jeunes	15 - 16
Fonds d'Aide aux jeunes (FAJ)	15
Fonds Solidarité Logement (FSL)	15
Subventions	19
Aides au permis	19
Actus Infos	27
Arrêtés	28
Prêt remorque, recensement	28

Urbanisme pratique

La déclaration préalable	13
Le permis de construire	14

État civil 28

· Directeur de la publication :
Bernard HOGUET
· Responsable de la rédaction :
Elvira HACHE
· Ont participé à la rédaction de ce numéro :
les élus, les associations et le personnel municipal
· Crédit photographique :
mairie de Saint-Léonard, Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral
et associations
· Conception et impression :
DuranD Imprimeurs  Saint-Léonard Tél. 02 35 10 37 37
· « Saint-Léonard et vous... » :
Bulletin d'informations de la commune de Saint-Léonard n°3 - mai 2015
Edité à 1000 exemplaires

Budget 2015

En début d'année, toutes les collectivités doivent établir leur budget pour l'année en cours. Pour notre commune de Saint-Léonard, c'est lors du conseil municipal du 27 mars 2015 que vos élus ont approuvé à l'unanimité cet important document financier.

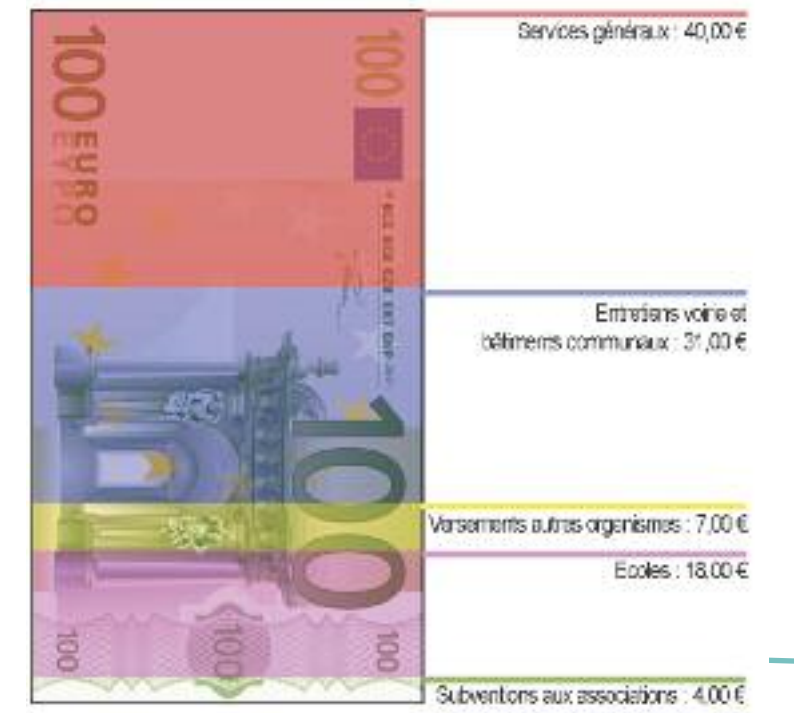
Bien entendu, avant de le présenter officiellement, vos représentants ont œuvré avec l'aide de nos services administratifs durant plusieurs réunions de travail afin d'élaborer notre feuille de route pour 2015.

La caractéristique du budget de cette année, c'est qu'il enregistre une somme importante provenant du report de 2014 (954 700.40 €) Loin de nous la volonté de thésauriser mais de nombreux obstacles ont empêché la réalisation de travaux et équipements qui étaient planifiés en 2014.

Sans vous submerger de chiffres, il nous faut tout de même vous indiquer le montant officiel de notre budget communal primitif pour 2015 :

→ En « fonctionnement » équilibré en recettes/dépenses à hauteur de 2 146 670.40 €

Sur un billet de 100€, les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :



→ En « investissements » équilibré en recettes/dépenses pour 1 576 211.54 €

Les dépenses se répartissent ainsi :

Travaux sur bâtiments + nouveaux équipements	476 000 €
Amélioration des voies communales et mise en sécurité	380 000 €
Acquisition de terrains	290 000 €
Travaux sur réseaux	125 000 €
Acquisition de matériel	98 000 €

Pour ce qui est du budget de fonctionnement, nous pouvons vous garantir qu'il prévoit bien d'assurer dans les conditions que vous appréciez, tous les services qu'apporte à ses concitoyens votre municipalité. Les détails de ces prestations vous sont rappelées par différents articles au sein même de ce « Saint-Léonard et vous »

Nous précisons que tous ces services sont programmés sans aucune augmentation de nos taux d'imposition.

En ce qui concerne l'investissement dont vous avez pu remarquer l'importance de l'enveloppe, nous avons mis en place un programme de travaux et équipements étoffé.

Monsieur Jean-Paul LE CALVEZ, Maire Adjoint aux travaux, aura l'occasion de vous présenter en détail, y compris dans ce numéro, ces nombreux chantiers et vous tiendra informés au fur et à mesure de leur réalisation.

Entre temps, profitez bien de cette saison estivale en notre « bonne » commune de Saint-Léonard.

Serge LECROSNIER
Adjoint au Maire en charge des finances.

Gros plan sur les travaux

La commission d'urbanisme, travaux et cadre de vie a envisagé pour l'année 2015 les travaux suivants.

Trottoirs de la route de Grainval :

Après avoir obtenu l'autorisation du propriétaire du terrain attenant pour aménager des trottoirs sur la route de Grainval, la municipalité a décidé de réaliser une zone 30km/h du giratoire de la mairie à la sortie du lotissement « Les Hauts de Grainval ». Ces travaux s'effectueront durant l'été et mettront en sécurité l'accès au groupe scolaire, à la salle omnisport ainsi qu'à la mairie.



Dans la même période, la ligne haute tension qui surplombe les parkings de l'école va disparaître au profit de lignes enterrées. Bien sûr, tous ces travaux entraîneront une gêne à la circulation et il faudra être patient mais nous renforcerons ainsi la sécurité dans ce secteur. En complément de ces effacements de lignes aériennes, le « rebouclage » des réseaux sera effectué par la rue Victor Coviaux, la rue des Bleuets et le transformateur du parking ainsi que par la rue Léon Cauvin vers le transformateur près de la salle Henri Lambert. Sur ces rues précitées, des tranchées seront ouvertes pour le passage des câbles.

Dans le secteur du city stade, une aire de jeux enfants sera aménagée créant ainsi un espace ludique et de détente en famille.



La Croix-Bigot sera aussi concernée par des travaux de chaussée importants puisque comme annoncé en réunion publique, nous avons décidé de rehausser le niveau du carrefour de la « Croix-Bigot » afin de contenir la mare et de mieux guider l'eau vers l'impasse des Châtaigniers en profitant d'y installer l'éclairage public et effacer les réseaux aériens. Cette rue sera refaite en enrobé.

Autre secteur impacté par des travaux importants, la route d'Epreville ou RD 79 où seront créés des trottoirs jusqu'à la rue du « petit hameau ». A cette occasion, nous profiterons de ces travaux pour effacer les réseaux aériens et installerons des éclairages publics.



Deux réflexions sont en cours : l'une pour la restauration de la route de Grainval en partie basse entre l'accès à la mer et l'Auberge des Tonnelles dans un premier temps, puis en remontant vers le village. L'autre sur le secteur « le Chesnay » pour tenter d'améliorer la circulation des piétons et des véhicules entre le Ramponneau et la rue du 8 mai, ainsi qu'entre la sortie du Chesnay et la zone commerciale. Ces deux dossiers nécessiteront des études importantes qui ne permettront pas la réalisation de travaux en 2015.

Un devis avait été demandé à VEOLIA afin de renforcer le réseau d'eau sur la valleeuse de Grainval. L'objectif de ce renforcement est de pouvoir installer dès que possible des « bouches incendie » sur ce secteur non desservi actuellement. Ce renforcement nécessite le passage d'une tuyauterie adaptée entre la Mairie et le calvaire de Grainval. Ces travaux pourraient être menés en simultané avec ERDF lors de l'effacement de la ligne haute tension sur les parkings de l'école.

Au cimetière, après l'achat de nouvelles urnes au columbarium, notre équipe municipale a réalisé une série de petits aménagements tout autour de la zone concernée. La société MFSTP a délimité l'espace consacré puis le service technique a déposé des pierres blanches tout autour des urnes pour finaliser le décor qui donne au lieu de recueillement, un aspect plus solennel et plus agréable. De nouvelles allées seront créées afin d'aménager définitivement l'ensemble du nouveau cimetière. Quelques belles plantations finiront l'aménagement de l'ensemble. Nous en profitons pour vous rappeler qu'un parking est à votre disposition derrière les ateliers municipaux.



Dans le cadre de projets départementaux, 37 communes n'ayant pas de centre de vie, ont été sélectionnées afin de participer à une réflexion sur la création de « Centre-Bourg » dans le but de redonner une âme et de l'animation aux villages concernés.

Notre commune, dont la structure et la disposition géographique particulière ont retenu l'attention du département, rentre dans les critères d'éligibilités définis par celui-ci.

Dans la continuité des mandatures précédentes, la municipalité s'est positionnée et a réalisé un avant-projet de centre bourg qui nous permet de concourir. Seules, six communes du département seront retenues. Souhaitons bonne chance à Saint-Léonard. Si notre commune est choisie, elle pourrait se voir attribuer des aides pour financer des études en vue de réalisations structurantes pour un développement maîtrisé et durable de notre village.

D'ores et déjà quelques idées sont évoquées : la création d'un nouveau groupe scolaire, la construction d'une résidence pour personnes âgées afin que nos aînés puissent rester vivre dans la commune, un équipement sportif à définir....

Bien évidemment, tous ces projets nécessitent une acquisition de terrain et sont soumis à la négociation avec la propriétaire, négociation en cours dans des conditions favorables.

La commune de Saint-Léonard appliquera le règlementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires

Parce que la composition de ces produits que nous appelons tout simplement désherbants ou pesticides présente des risques avérés pour la santé et l'environnement, nous devons nous soumettre aux textes réglementaires fixant leurs conditions d'utilisation. Pour le bénéfice de tous nous devons aussi en accepter les contraintes.

A) Les décrets, arrêtés et lois :

Décret 2011-1325 du 18 octobre 2011

→ impose l'obtention d'un certificat d'habilitation pour l'application et le conseil à l'utilisation : Monsieur le Maire et deux agents des services techniques (Bertrand et Pascal) disposent désormais de celui-ci et peuvent donc acheter les produits et les appliquer selon le respect des bonnes pratiques.

Arrêté du 12 septembre 2006

→ impose le respect d'un délai de 6 à 48 h entre le traitement et l'accès à la zone traitée
→ impose le respect d'une zone non traitée de 5 m en bordure des points d'eau.

Arrêté du 27 juin 2011

→ interdit l'utilisation de certains produits dans les lieux fréquentés par le grand public (cours d'école, aire de jeux,) et précise les conditions d'emploi pour les produits autorisés.

Loi 2014-110 du 6 février 2014

→ confirme l'interdiction à partir de 2020 aux personnes publiques, (état, collectivités) d'utiliser ces produits pour l'entretien des espaces relevant du domaine public ou privé. Ce délai pourrait être avancé au 31 décembre 2016
→ confirme l'interdiction à partir de 2022 de la vente de certains produits pour un usage non professionnel

B) Les moyens alternatifs :

Face à cette situation, si nous voulons continuer à assurer la propreté de nos massifs, trottoirs et autres lieux publics, pour le désherbage, plusieurs solutions sont proposées, mais aucune n'aura l'efficacité des produits chimiques.

→ La binette : à l'échelle communale, difficile à imaginer.

→ Le désherbeur thermique (flamme ou infrarouge) : son utilisation demande de nombreux passages, donc du temps et une grande consommation de propane. Même brûlée, la repousse de la plante est rapide et en saison 2 interventions par mois sont recommandées.

→ La brosse mécanique : elle présente l'avantage d'être à usages multiples comme le nettoyage des caniveaux. Elle est aussi consommatrice de main d'œuvre.

→ Le desherbeur vapeur : coûteux à l'achat, d'un maniement délicat, d'utilisation peu pratique, il faut attendre un peu pour juger du résultat.

C) Conséquences :

Nos agents habilités pour l'emploi de ces produits en ont déjà réduit la consommation et continueront dans ce sens. Ils respecteront les textes. Vous pourrez le constater notamment lorsqu'ils interviendront dans le cimetière, dont la propreté est une priorité, et qui sera interdit d'accès pendant et plusieurs heures après le traitement, (selon l'herbicide utilisé). Considérant l'importance que représente ce lieu de recueillement pour les familles, ils veilleront à limiter la gêne occasionnée.

Nous restons attentifs afin de profiter des différentes expériences positives menées ailleurs et explorerons toutes les informations ou publications qui conduiraient à ce que nous souhaitons pour la commune :

→ réduire les risques pour la santé publique et l'environnement

→ propreté des espaces verts et voirie

→ coût raisonnable

Les collectivités qui sont déjà dans cette phase de fonctionnement témoignent de leurs difficultés à conjuguer propreté et coût de personnel limité. Face à l'obligation de trouver une solution nous venons d'investir dans un désherbeur thermique à flamme.

L'essai d'une balayeuse automotrice à brosse métallique s'est révélé très intéressant. Si son efficacité en utilisation nettoyage est avérée, comme desherbeur, le temps de repousse fixant le nombre de passages en saison sera déterminant pour le choix. Nous pourrions assez vite évaluer les résultats et aurons l'occasion d'y revenir.

Tout sera fait pour minimiser l'impact de ces mesures de réduction des produits nocifs mais il est fort probable et le regrettons que vous constaterez la persistance de quelques mauvaises herbes que vous ne souhaiteriez pas voir.

Il faut toutefois savoir que sauf l'arrivée de nouvelles solutions, ce que nous rencontrons aujourd'hui au niveau communal, sera également vécu dans un proche avenir par chacun de nous, pour l'entretien son propre espace.

Le traitement des plantations contre les maladies, est lui moins critique.

J.A. PLANEIX, conseiller délégué

Collecte déchets verts

Dans le Saint-Léonard et Vous de janvier, nous vous avons informé des nouvelles règles applicables dès le mois de mars et des raisons motivant cette décision.

Vous êtes venus nombreux en mairie récupérer les sacs, témoignant ainsi de votre compréhension et nous vous en remercions.

Si vous n'en avez pas encore pris possession et souhaitez toujours bénéficier du confort apporté par cette collecte, que notre commune reste la seule à assurer, nous vous engageons à vous rapprocher des services de la mairie.

Comme certains ont déjà pu le constater depuis la collecte de mars, les règles fixées sont scrupuleusement suivies par nos agents, sans aucune dérogation.

Nous les rappelons :

Les agents communaux ne procéderont qu'à l'enlèvement de 5 sacs d'un type défini, ne contenant que les tontes de gazon ou fagots, d'un poids unitaire inférieur à 20 kg.

Ils laisseront sur place ce qui ne répondra pas à cette règle.



Dans l'intérêt de tous, afin de garantir la pérennité de ce service si apprécié, votre totale coopération est indispensable.

Par ailleurs, il reste deux jardins familiaux disponibles derrière les ateliers ; si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie.

J.A. PLANEIX,
conseiller délégué

Quels sont les déchets végétaux acceptés ?



tontes
de gazon



petits
branchages



feuilles,
taille de
végétaux



plantes,
végétaux
flétris



Nous vous avons maintes fois annoncé la mutation de notre Communauté de Communes de Fécamp en Communauté d'Agglomération. Cela est maintenant effectif depuis le 1^{er} janvier 2015 et vos élus ont décidé de la nommer « Fécamp Caux Littoral Agglo »

Fécamp parce que c'est notre ville centre et que même dans l'éventualité de l'extension de notre communauté d'agglomération, Fécamp restera toujours la ville la plus importante forte de ses 20 000 habitants.

Caux car toutes nos communes ainsi que les communes qui souhaiteront nous rejoindre revendiquent cette appartenance au « Pays de Caux »

Littoral pour affirmer que nous sommes une région maritime avec tous les atouts que nous apporte la mer tant sur le plan touristique que pour l'activité économique.

Agglo pour rappeler que notre collectivité a rang d'agglomération. Il n'y en a que trois dans notre département (Le Havre - Dieppe - Fécamp)

Cette position supérieure parmi les strates des intercommunalités permet de recevoir de l'Etat une DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) bien abondée. Toutefois, cette augmentation est à pondérer, car dans le cadre de la contribution au redressement des finances publiques, l'Etat diminue de manière drastique ses dotations. Le solde entre notre attribution surenchérie au titre de notre classification en communauté d'Agglomération et la réduction qui s'applique à toutes les collectivités est tout de même très positif.

En contrepartie de ces recettes supplémentaires, il faut assumer les coûts de nos nouvelles compétences. Celles-

ci vous ont déjà été présentées et nous aurons l'occasion de commenter chacune d'elles mais dans cette édition de Saint-Léonard & Vous, nous n'évoquerons que deux sujets : Le transport et le droit des sols (urbanisme).

Compétence « TRANSPORT »

Ce nouveau domaine d'intervention va impacter l'ensemble des moyens de transport public de nos concitoyens.

1) Réseau urbain de la Ville de Fécamp

Ce service sera transféré à « Fécamp Caux Littoral Agglo ». Il est actuellement déficitaire et ce déficit sera porté au débit de la Ville de Fécamp.

2) Réseau départemental

Il s'agit là, d'une part, du transport des scolaires et d'autre part des lignes départementales. Le département de Seine Maritime continuera dans un premier temps à gérer ce service très complexe. Par contre, il réclamera à notre Agglomération la prise en charge de la partie qui nous concerne. Cela sera une nouvelle charge mais la Taxe Transport qui est actuellement due sur le seul territoire de Fécamp sera étendue sur tout le territoire de notre intercommunalité et devrait compenser cette dépense.

3) Ligne ferroviaire Fécamp/Bréauté

Cette ligne participe de manière importante au maillage du réseau de transport de notre territoire et à son attractivité. Actuellement, elle est sous la responsabilité de la Région mais vos délégués seront attentifs et mobilisés quant à son prompt rétablissement après les travaux qui sont inscrits dans le contrat de plan de la région.

Il convient dorénavant que vos élus s'impliquent dans ce domaine du transport et analyse les besoins des habitants. D'ores et déjà une commission est mise en place et un cabinet a été mandaté afin de déterminer les ajustements nécessaires à apporter pour renforcer l'offre actuelle.

Compétence « URBANISME »

Jusqu'au 30 juin prochain, les dossiers concernant le droit du sol (Permis de construire, d'aménager etc..) sont

instruits au bénéfice des communes par l'Etat au travers de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)

Au 1^{er} juillet, l'état se désengage de ce service pour les communes qui ont mis en place un PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou qui sont intégrées dans une communauté d'agglomération. Il appartient donc à chaque commune de s'organiser et de supporter la charge de l'élaboration de ces dossiers. Notre commune de Saint-Léonard a déjà pris ses dispositions et bénéficie du personnel qualifié et des outils nécessaires à ce travail.

La Ville de Fécamp avait déjà un service urbanisme propre. Il est prévu qu'il soit renforcé et transféré à la communauté d'agglomération qui opérera non seulement pour les douze autres communes de notre intercommunalité mais également dans le cadre de la mutualisation pour les huit communes de la communauté de communes de Valmont qui disposent d'un PLU.

Il faut noter que parallèlement à ces travaux techniques, chaque conseil municipal intervient par le moyen de sa commission d'urbanisme et qu'en finalité, c'est chaque Maire qui valide les projets présentés.

Enfin, notre nouveau statut amènera notre collectivité au renforcement de son rôle en matière d'aménagement de notre bassin de vie notamment par le développement d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Ce document, tout en assurant la cohérence sur notre E.P.C.I. (Etablissement Public de coopération Intercommunal) devra intégrer l'abondante nouvelle législation sur l'environnement et l'habitat. Il faudra également tenir compte du SCOT (Schéma de cohérence Territoriale) du Pays des Hautes Falaises.

Beaucoup de changements et de transformations sont en cours dans ces nouvelles dispositions administratives. La finalité est de s'unir, de partager, de mutualiser afin d'alléger les coûts et de mieux servir nos administrés.

Excellente saison estivale à Saint-Léonard.

Serge LECROSNIER

Adjoint au Maire

Vice-président de Fécamp Caux Littoral

Temps d'Activités Périscolaires : une évolution positive

Après une rencontre avec l'ensemble des parents d'élèves et de la coordinatrice Mme POMELLE, un bilan positif a été dressé démontrant une participation en nette augmentation. En effet, 70 enfants ont participé aux activités dès le premier trimestre. Ce nombre est passé à 110 depuis le mois de février.

Le nombre d'enfants ayant considérablement augmenté, nous mettons tout en œuvre pour créer 1 à 2 autres activités mais le recrutement d'intervenants est difficile.

L'arrivée de Mme POMELLE en tant que coordinatrice a permis d'évoluer dans de meilleures conditions. Elle est disponible auprès des parents par l'intermédiaire de son mail à savoir : saintleonard-activitésperiscolaires@orange.fr

Malgré cela l'organisation reste compliquée pour Mme POMELLE compte tenu qu'environ 10% des parents inscrivent leurs enfants tardivement ou oublient de les inscrire. Nous rappelons également que les activités périscolaires ne doivent pas être considérées comme de la garderie et que de ce fait, le départ des enfants doit OBLIGATOIREMENT se faire à 15 h 45 ou 16 h 30.

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Jeux de ballon	Jeux de ballon	Jeux de ballon	Jeux de ballon
Ludothèque	Ludothèque	Ludothèque	Ludothèque
Bibliothèque	Bibliothèque	Bibliothèque	Bibliothèque
Activités manuelles	Activités manuelles	Activités manuelles	Activités manuelles
Initiation au tennis	Robotique	Théâtre	Gymnastique
Grands jeux	Grands jeux	Grands jeux	Grands jeux
	Judo		



A l'initiative de Mme POMELLE, le samedi 13 juin 2015 aura lieu la fête du « Périscolaire ». Cette demi-journée se fera sous forme d'une kermesse avec la présentation des ouvrages réalisés par l'ensemble des enfants ainsi que des démonstrations des différents ateliers. Nous souhaitons que cette animation soit l'occasion de réunir tous les parents et enfants de l'Ecole Louis Philippe LANGE ainsi que le corps enseignant pour passer un moment convivial.

Le moment viendra ensuite de faire un bilan de cette première année d'apprentissage afin de mieux préparer l'avenir. D'ores et déjà, si vous êtes intéressé pour apporter un peu de votre temps et vos connaissances aux enfants, merci de vous faire connaître à la mairie ou bien contacter notre coordonnatrice via son adresse mail mentionnée plus haut.

Sophie RIOULT
Marie-Lise DEGREMONT

Retour sur la vie communale du 1^{er} trimestre



10 janvier : vœux du maire :

Pour la 1^{ère} fois, la cérémonie des vœux du maire était ouverte à l'ensemble de la population et bon nombre de nos concitoyens ont répondu à notre invitation. Je les remercie pour leur participation et les échanges que nous avons pu avoir ce soir-là dans une ambiance conviviale. La salle Henri Lambert, en grande configuration, a permis d'accueillir environ 300 personnes et chacun a pu apprécier le cocktail à l'issue de cette soirée de vœux.

17 février : réunion avec les riverains du hameau de la Croix Bigot

En ce début d'année, les habitants de ce hameau ainsi que l'ensemble du conseil municipal ont été invités à participer à une réunion sur la circulation dans ce secteur. Je tiens à remercier l'ensemble des participants pour la qualité des échanges et les propositions qui ont pu être émises. Reste à présent à déterminer la solution la plus adaptée.

Cérémonie du 19 mars :

Une cérémonie marquant la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc s'est déroulée le jeudi 19 mars.



Photo : Christophe Dubuc

Elle commémorait le 19 Mars 1962, date du Cessez le feu en Algérie. Cette cérémonie était organisée par le comité de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) présidée par Madame Bonneville. Elle s'est déroulée au monument aux morts en présence des élus, de Monsieur Jeanne conseiller général, de Madame Poussier-Winsback, Maire de Fécamp et Présidente de l'Agglomération ainsi que du Commandant Mechet, d'anciens combattants et de la population.

12 avril : repas des anciens :

Le 12 avril, 200 personnes se retrouvaient à la salle Henri Lambert pour le traditionnel repas des anciens offert par la municipalité. C'est par une belle journée printanière que nos aînés ont pu se retrouver et partager de bons moments dans une ambiance chaleureuse.



Nous remercions l'Auberge de la Rouge, la boulangerie Le Millenium, Ludivigne et le groupe Authentic pour la qualité de leur prestation, chacun dans leur domaine.



Photo : Christophe Dubuc

Cérémonie du 1^{er} mai

Le 1^{er} mai dernier, Monsieur le Maire entouré de son équipe et de Madame Tessier, Conseillère Départementale, a eu le plaisir de remettre le diplôme de la Médaille d'honneur du Travail à 8 récipiendaires ainsi qu'une Médaille d'honneur communale à l'un des agents de la commune.

Il a tenu à saluer chacun d'entre eux pour leur contribution à la richesse et à l'évolution de notre pays. Il a rappelé que chacun, à son niveau, devait œuvrer pour favoriser l'emploi et l'activité.

Ont été mis à l'honneur ce jour :

Médailles d'Honneur du travail

Monsieur Jean-Michel CAVELIER	Médaille Argent, Vermeil, Or, Grand Or
Monsieur Christian BRULIN	Médaille d'Or
Monsieur Hervé SAUNIER	Médaille d'Or
Monsieur Laurent HAUCHARD	Médaille de Vermeil
Monsieur Dominique REAL	Médaille de Vermeil
Madame Laure BARTHELEMY	Médaille d'Argent
Monsieur Frédéric LECANU	Médaille d'Argent
Monsieur Yannick LEVARAY	Médaille d'Argent

Médaille d'Honneur régionale, départementale et communale

Monsieur Pascal POUCHIN	Médaille d'Argent
-------------------------	-------------------

Cérémonie du 8 mai

Comme dans toutes les communes de France, Saint-Léonard s'est recueilli devant son monument aux morts le 8 mai dernier afin d'y célébrer le 70^{ème} anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale en Europe. Recueillement et émotion étaient au rendez-vous de cette cérémonie. Nous tenons à remercier chaleureusement les jeunes Clément Chancerel et Faustine Foucourt pour leur participation et l'énumération de la liste des soldats morts pour la France.



Nous en profitons pour vous rappeler que la population est invitée à se joindre aux élus lors des diverses commémorations afin de faire perdurer le devoir de mémoire. Nous vous donnons rendez-vous le 11 novembre prochain en présence des enfants de l'école.





atlantic

www.atlantic.com

Confort et silence renforcés
Capacité familiale (chauffage de l'eau jusqu'à 60°C)
Longévité de la cuve (système ACI Hybride breveté)
Economies d'énergies en toutes saisons (ventilateur basse et pompe à chaleur haute performance: COP 3.24)
Ventilation des débits garantie
Facilité d'intégration (dimensions réduites)

Produit « Made in Normandie »



Votre spécialiste en isolation durable
www.peg.fr

aéraulix 2, le chauffe-eau thermodynamique sur air extrait, système 2 en 1 qui récupère les calories de l'air extrait pour chauffer votre eau

440 Route du Havre
SAINT LEONARD
 ☎ 02.35.27.21.38
 ☎ 09.70.62.56.47
 Mme Petit : 07.89.53.17.49
 Mail : sarigaudu@orange.fr
 INTERVENTION 7 JOURS / 7
Site internet : sarigaudusaintleonard.com

Kinemagic


 www.kinemagic.fr

DEVIS GRATUIT


BRICO

MARCHÉ

Pouvoir tout faire Moins cher

Bricomarché Bâtimarché

Tél. 02 35 10 29 29 Tél. 02 35 10 29 20



Rue de la Briqueterie
76400 Saint-Léonard

HORAIRE :
 Du lundi au vendredi
 de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 19h00
 Samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

Bureau Vallée
 Le discount est dans notre nature

335, rue de la Briqueterie
Zone Commerciale « Les Voiles »
76400 SAINT LEONARD
 Tel : 02.35.28.97.81
 Site : www.bureau-vallee.fr

LES MARQUES A PRIX DISCOUNT

- PAPETERIE
- CARTOUCHES
- MOBILIER
- HIGH-TECH

CENTRE COMMERCIAL GRAND'VOILE SAINT LEONARD

TISSUS, LINGE DE MAISON, LITERIE TOUTES DIMENSIONS, CADEAUX, ATELIER DE CONFECTION, FABRICATION ET POSE DE RIDEAUX.

DU LUNDI AU SAMEDI. DE 9H30 À 12 H. ET DE 14H. À 19 H.



Créez votre intérieur !

Ets AUBRY

Jardinez à prix discount

PLANTES - FLEURS

COMPOSITIONS FLORALES - FLEURS COUPÉES

BULBES - PLANTS À REPIQUER - POTERIE

LÉGUMES À CONSOMMER - ARBUSTES FRUITIERS

Ouvert tous les jours 9h-12h et 14h-19h

dimanche et Jours Fériés 10h-12h30 et 15h-19h

(l'hiver 18h)

Ets. AUBRY

4, rue des Pommiers - La Haute Folie

76400 ST LÉONARD

Tél. 02 35 29 53 86 - www.etsaubry.hostei.com



Notre passion est d'aimer les fleurs...

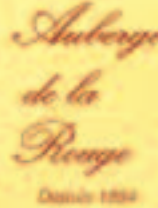
Notre métier est de vous les faire aimer...

83, rue Jean Louis Leclerc

76400 FÉCAMP

02 35 28 03 37

Membre agréé INTERFLORA



Auberge de la Ronge

Route du Havre - St-Léonard - 76400 Fécamp

Tél. 02 35 28 07 59 - Fax 02 35 28 70 55

www.auberge-ronge.com E-mail: auberge.ronge@wanadoo.fr



Leonidas

François HAUCHARD

48 rue A.P. Leroux

76400 FECAMP

02 35 29 55 80

06 86 14 62 41

fhauchard76@hotmail.fr

Il suffit de penser à quelqu'un



caroline gremont

tête en l'hair

espace coiffure mode

02.35.27.73.81



20 rue emile bernard

76110 gaderville



37, Quai Berigny - Face au port de plaisance

76400 FÉCAMP - Tél. 02 35 28 84 10

www.sunshine-fecamp.fr



Ledun

PEINTURE - REVÊTEMENTS DE SOLS

RAVALEMENTS - ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR

SFP LEDUN

Parc d'activités des Hautes Falaises

76400 SAINT-LÉONARD

Tél. 02 35 28 27 09 - contact@sfpledun.com



Urbanisme pratique :

LA DÉCLARATION PRÉALABLE

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance. Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (par exemple, construction d'un garage accolé à une maison) ou créer une nouvelle construction isolée (par exemple, un abri de jardin).

Une déclaration préalable est exigée/demandée si :

→ vos travaux créent entre 5 m² ou 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Ce seuil de 20 m² peut être porté à 40 m² pour les travaux concernant une construction existante. Vos travaux doivent, pour cela, être situés dans une zone urbaine d'une commune couverte par le plan local d'urbanisme (PLU). Cette hausse du seuil à 40 m² ne s'applique pas si vos travaux ajoutent entre 20 et 40 m² de surface, et portent la surface de la construction initiale à plus de 170 m². Dans ce cas, un permis de construire est nécessaire.

→ dans le cas d'un changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.



Déclaration préalable

Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions

1/13



N° 13404*03

Pour les déclarations portant sur une construction ou des travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes ou sur un véhicule, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.

Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage...) de faible importance soumis à simple déclaration.
- Vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration.
- Votre projet comprend des démolitions.

Pour savoir précisément à quelle formalité sont soumis vos travaux et aménagements, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

La présente demande a été reçue à la mairie

Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France ou Directeur du Plan National

1 - Identité du déclarant

Le déclarant indique dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'un défendeur des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants remplira la fiche complémentaire «Autres demandeurs».

Vous êtes un particulier ☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Pu

Nom : _____

Date et lieu de naissance _____

Date : _____

Département : _____

Vous êtes _____

→ vos travaux modifient l'aspect initial du bâtiment. Les travaux concernés peuvent concerner le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle, le percement d'une nouvelle fenêtre, ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade. À l'inverse, les travaux consistant à restaurer l'état initial du bâtiment ne nécessitent pas de déclaration préalable. Ces travaux dits de ravalement concernent toute opération qui a pour but de remettre les façades en bon état de propreté comme le nettoyage des murs.

LA DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE

Vous devez déclarer votre projet au moyen de l'un des formulaires (disponibles en Mairie ou téléchargeables sur : www.service-public.fr) suivants :

→ cerfa n°13702*02 pour une démarche tenant à la réalisation de lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager,

→ cerfa n°13703*03 pour une démarche tenant à la réalisation de construction et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes,

→ cerfa n°13404*03 pour une démarche tenant à la réalisation de constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire comprenant ou non des démolitions.

Le formulaire doit être complété de pièces, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice de déclaration préalable de travaux. Des exemples peuvent vous être présentés en Mairie

Le **dépôt du dossier** doit être envoyé en 3 exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou le déposer à la mairie.

La mairie vous délivre alors un **récépissé** avec un numéro d'enregistrement qui mentionne la date à partir de laquelle les travaux peuvent débuter en l'absence d'opposition du service instructeur.

Le **délai d'instruction** est généralement de 1 mois à partir de la date du dépôt de la demande. Un extrait

de la déclaration précisant les caractéristiques essentielles du projet doit faire l'objet d'un affichage en mairie dans les 15 jours qui suivent son dépôt. Cet affichage dure pendant toute la durée de l'instruction.

LES DÉCISIONS DE LA MAIRIE

En cas d'acceptation : Lorsque la déclaration préalable a été acceptée, vous disposez d'un délai de deux ans à partir de la date d'obtention pour commencer les travaux. Passé ce délai, votre déclaration préalable n'est plus valable. Une fois que vos travaux ont commencé, ils ne doivent pas être interrompus pendant plus d'un an. Toutefois, ils peuvent être échelonnés à condition que chaque interruption soit inférieure à un an, et que les travaux exécutés d'une année sur l'autre soit suffisamment importants et significatifs. Si vos travaux ne peuvent être commencés dans le délai de deux ans ou si vous prévoyez d'interrompre le chantier pendant plus d'un an, vous pouvez demander de prolonger votre déclaration préalable d'un an. Cette demande doit être effectuée à la mairie et doit intervenir deux mois avant l'expiration du délai de validité de votre déclaration préalable initiale.

En cas de refus : Lorsque la déclaration préalable a été refusée, vous avez la possibilité de demander à la mairie de revoir sa position. Cette demande s'effectue dans les 2 mois suivant le refus par lettre recommandée avec avis de réception. Si cette tentative échoue, vous avez 2 mois à partir de la notification du refus pour saisir le tribunal administratif par lettre recommandée avec avis de réception. Vous devez exposer clairement les raisons qui vous permettent de justifier votre droit à l'obtention d'une déclaration préalable.

En l'absence de réponse : La décision de la mairie peut ne pas donner lieu à la délivrance d'un document écrit au terme du délai d'instruction d'un mois. L'absence d'opposition au terme de ce délai vaut décision tacite de non-opposition à la réalisation de votre projet. A Saint-Léonard, un arrêté dit « tacite » vous est remis afin d'attester de son absence d'opposition à la réalisation du projet.

Le Permis de Construire est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

→ Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant. Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m² ou les abris de jardin de moins de 5 m², et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

→ Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison. Dans tous les cas, un permis de construire est demandé si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m². Lorsque la construction est située en zone urbaine d'une commune couverte par un PLU, un permis est nécessaire si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m² ou s'ils ajoutent entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol et ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m² (Le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est alors obligatoire).

→ Un permis est également exigé si les travaux ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation), ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Votre demande de permis de construire doit être effectuée au moyen de l'un des formulaires suivants : cerfa n°13406*03 lorsqu'il s'agit d'une maison

individuelle et/ou ses annexes, cerfa n°13409*03 pour les autres constructions (logement collectif, exploitation agricole, établissement recevant du public...). En cas de construction nouvelle, une attestation doit en plus être jointe à votre demande indiquant que la construction respecte bien la réglementation thermique 2012.

Le dépôt du dossier doit être envoyé en 4 exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé à la mairie.

La mairie délivre un récépissé comportant un numéro d'enregistrement qui mentionne le point de départ de la date à partir de laquelle les travaux pourront commencer en l'absence d'opposition du service instructeur.

Le délai d'instruction est généralement de 2 mois pour une maison individuelle et/ou ses annexes, ou 3 mois dans les autres cas. Dans les 15 jours qui suivent le dépôt du dossier et durant toute l'instruction, un avis de dépôt de demande de permis précisant les caractéristiques essentielles du projet doit être affiché en mairie.

LES DÉCISIONS DE LA MAIRIE

En cas d'acceptation ou de refus* : la décision de la mairie prend la forme d'un arrêté municipal. Cette décision vous est adressée par lettre recommandée avec avis de réception ou remis en mains propres.

*Lorsqu'un permis de construire a été refusé, vous avez la possibilité de demander à la mairie de revoir sa position. Cette demande s'effectue dans

les 2 mois suivant le refus par lettre recommandée avec avis de réception. Si cette tentative échoue, vous avez 2 mois à partir de la date de la notification de la décision de refus pour saisir le tribunal administratif par lettre recommandée avec avis de réception. Vous devez exposer clairement les raisons qui vous permettent de justifier votre droit à l'obtention d'un permis de construire.

En l'absence de réponse : La décision de la mairie peut également ne pas donner lieu à la délivrance d'une réponse écrite au terme du délai d'instruction. Cela indique, en principe, qu'elle ne s'oppose pas au projet tel qu'il est décrit dans la demande de permis de construire. A Saint-Léonard, un arrêté dit « tacite » vous est remis afin d'attester de son absence d'opposition à la réalisation du projet.

Pour tout complément d'information, nous vous invitons à venir en Mairie ou à nous contacter par téléphone (02.35.28.05.99) ou courriel (mairie-saintleonard@wanadoo.fr)

Les formulaires (cerfa n°13406*03 / cerfa n°13409*03) sont disponibles en Mairie ou téléchargeables sur : www.service-public.fr

Nous vous rappelons que tous les dossiers sont soumis à la commission travaux qui se réunit en moyenne tous les 5 ou 6 semaines et qui émet un avis dans le respect des règles d'urbanisme imposées. Celle-ci est composée des élus suivants :
Président : Bernard HOGUET
Vice-Président : Jean-Paul LE CALVEZ
Jean-Alain PLANEIX - François DAUDRUY - Marie-Pierre PRIEUR - Josiane VALOIS - Serge LECROSNIER - Bernadette MALANDAIN - Bernard MALANDAIN - Jean-Luc DRON

Le Centre Communal d'Action Sociale vous informe sur les aides existantes

La garantie Jeunes

Pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi, en situation de grande précarité, le gouvernement vient de mettre en place la Garantie jeunes. Un dispositif fondé sur le « donnant-donnant » qui octroie une allocation aux 18-25 ans dans le cadre d'un parcours intensif d'accès à l'emploi et à la formation. Celui-ci est actif dans notre département depuis le 1^{er} janvier 2015 et devrait concerner 1600 jeunes. Pour plus d'informations, contactez la PAIO 5, rue Théagène Bouffart à Fécamp. Tél. : 02 35 29 06 18

Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Le Fonds d'aide aux jeunes, proposé par le Département de Seine-Maritime, regroupe deux grands types d'aide : un soutien aux projets d'insertion sociale et professionnelle grâce au FAJ proprement dit et une aide de subsistance avec le FAJ+. D'une manière générale, les aides du FAJ sont attribuées aux jeunes de 18 à 25 ans qui sont en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

1- Le FAJ recouvre plusieurs types d'accompagnements :

→ Soutien à la formation et à l'emploi

→ Aides à la mobilité

→ Aide au logement

→ Aide à la santé

2- Le FAJ+ ou aide à la subsistance :

→ Aide mensuelle différentielle : pour les jeunes autonomes dans leur logement ou en foyer.

→ Aide ponctuelle : pour les jeunes hébergés par des tiers

→ Aide à la stabilisation : pour les jeunes SDF ou en errance avec accompagnement renforcé.

3- Les dossiers :

Les dossiers de demande de fonds d'aide aux jeunes peuvent être présentés par le Centre médico-social du Ramponneau 1, rue Traversière à Fécamp. Tél : 02.35.10.40.98

Fonds Solidarité Logement (FSL)

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le Conseil départemental a la gestion du Fonds Solidarité Logement en co-responsabilité avec les services de l'Etat.

Le FSL permet de garantir le droit au logement, en aidant les personnes et ménages à accéder à un logement décent ou à s'y maintenir, alors qu'ils éprouvent des difficultés particulières en raison notamment, de l'inadaptation de leurs ressources, de leurs conditions d'existence ou qu'ils sont confrontés à un cumul de difficultés.

Les ménages présentant des impayés d'eau et d'énergie peuvent également bénéficier de cette aide sous condition.

Le FSL est un dispositif de solidarité à caractère mutualiste. En effet, les aides financières attribuées reposent sur les crédits réservés par le Département dans son budget annuel et les contributions des autres financeurs du Fonds : les communes, la caisse d'allocations familiales, les fournisseurs d'eau et énergie, les bailleurs sociaux.

Le Centre communal d'Action Sociale de Saint-Léonard participe depuis plusieurs années au financement des FAJ et FSL.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le Centre médico-social du Ramponneau.

C'EST QUOI ?



Engagement
réciproque
1 an

suivi mission locale



- Accompagnement collectif intensif pendant 6 semaines
- Accompagnement personnalisé pendant 1 an
- Mise en situations professionnelles et formations (immersions, stages, etc.)

accompagnement global et intégré



logement, santé...

allocation en appui de l'accompagnement



433€/mois

OBJECTIFS

- Accès à l'autonomie sociale
- Accès à l'emploi et à la formation

un dispositif «donnant-donnant»

Le jeune

s'engage à s'investir pleinement, à suivre un accompagnement personnalisé, à rechercher des opportunités d'emploi et à accepter les mises en situation professionnelle, ainsi qu'à déclarer chaque mois ses ressources d'activité.

La mission locale

s'engage à accompagner le jeune avec des ateliers collectifs et un conseiller référent, à l'aider à résoudre ses difficultés en matière de mobilité, de santé, de logement, etc. avec les partenaires du territoire, à appuyer le jeune dans sa recherche d'expériences d'emploi et de formation. 1 600 euros de crédits d'accompagnement par jeune et par an sont attribués à chaque mission locale participant à l'expérimentation.

L'Etat

préside la commission d'attribution et de suivi de la Garantie jeunes. Est garant du versement de l'allocation, de la qualité de l'accompagnement et de la mobilisation de l'ensemble des partenaires du territoire, assure l'essentiel du financement avec l'appui de fonds européens. Pour 2014, 30 millions d'euros avaient été budgétés dans le PLF.

Le conseil général

siège dans la commission d'attribution et de suivi aux côtés de l'Etat. Met ses compétences en matière d'action sociale au service des jeunes et participe à leur repérage.

Les entreprises

proposent aux jeunes des mises en situations professionnelles (stages, immersions, contrats de travail) pour leur permettre d'enrichir leur expérience et de développer leurs compétences.

CFCM

Mécanique Chaudronnerie Métallerie - Serrurerie

215, imp. du petit Hameau
76400 ST-LÉONARD
Tél. 02 35 29 98 79 - Fax 02 35 29 98 76

Préparez votre permis bateau

École de
Navigation
de Fécamp



Contact :
René FIQUET - Tél : 02 35 10 38 43
ecolodenavigation@fecamp-bolbec.cci.fr
www.fecamp-bolbec.cci.fr



- 3 FORMATIONS :
- 1 PERMIS OPTION CÔTIÈRE
 - 2 PERMIS EXTENSION HAUTURIÈRE
 - 3 PERMIS FLUVIAL EAUX INTÉRIEURES

IP-NACELLE SERVICE

électricité générale - dépannage
chauffage - rénovation habitat
placo - faux plafond

Location de nacelle à l'heure

chauffeurs habilités
éclairage public - décors de Noël
collectivités - artisans - particuliers

29, rue des Fermes

76540 SAINT PIERRE EN PORT

02 35 28 68 35 - 06 22 62 59 12

lpnacelle.services@orange.fr



S.A.R.L.

DUPONT - LOZA

7 à 13, rue Charles Leborgne

76400 FÉCAMP

Toutes assurances et placements

Tél. 02 35 28 08 42 • Fax 02 35 29 23 68
E-mail : agence.dupont-loza@axa.fr



Maçonnerie
Carrélage
Ravalement
Rénovation

Entreprise
Eric CHAPELLE

95 rue du Mont Pertuis - 76400 FROBERVILLE
Tél. : 02 35 28 52 82 - Email : eric.chapelle@9business.fr

SECUR & CAUX

29 rue des fermes 76540 SAINT PIERRE EN PORT

VIDÉO PROTECTION
ALARME INTRUSION - INCENDIE
CONTRÔLE D'ACCÈS - INTERPHONE
FIBRE OPTIQUE - RÉSEAU INFORMATIQUE
POMPE À CHALEUR - MOTORISATION PORTAIL

lpnacelles.services@orange.fr
06.22.62.59.12
FAX : 02.35.28.68.35



MORIN
FEREC

CHAUFFAGE
COUVERTURE
PLOMBERIE
ÉNERGIES RENOUVELABLES
DÉPANNAGES
ENTRETIEN
RAMONAGE

Tél : 02 35 96 71 52
494 rue de la Mer - 76400 Fécamp Cedex
www.morinferec.fr

PHILIPPE RIOULT

Artisan Couvreur

119, route de la Croix-Bigot - Saint-Léonard

Tél. 02 35 29 33 16



Roger ODIEVRE

Entrepreneur de Parcs et Jardins

76110 **Bretteville-du-Grand-Caux**

Tél. 02 35 27 91 10

Fax 02 35 27 91 22



LOCATION DE MATERIELS

HOME LOCATION SERVICES

Rte du Havre

76400 SAINT LEONARD

Tél : 02.35.28.22.28 Fax : 02.35.28.37.94



*Les Serres
de Froberville*

Vente directe
aux serres
JARDINAGE

Flours coupées - Plantes en pot
Compositions - Deuils - Mariages
PRODUCTEUR HORTICOLE

2766, rue d'éretat - 76400 FROBERVILLE - Tél. 02 35 27 30 53

Patrick Levert Construction



Zone Artisanale
76400 TOUSSAINT

Maçonnerie
Carrelage
Menuiserie

02 27 30 46 24

patricklevertconstruction@orange.fr

**MENUISERIE - CHARPENTE - ESCALIER
CLOISONS SÈCHES - PLACOPLÂTRE - ISOLATION
RÉNOVATON - FERMETURES - PARQUET**

SARL LALOI & FILS

Hameau de Bondeville

76400 STE-HÉLÈNE BONDEVILLE

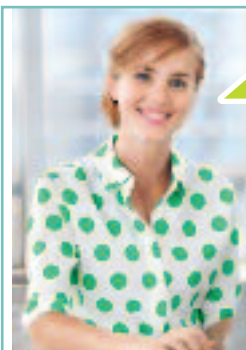
Tél. 02 35 28 74 46 - 02 35 56 29 62 - Fax 02 35 27 96 70



CENTRE DE CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE AGRÉÉ

Autocontrôle - Saint-Léonard - Tél 02.3527.40.85

Site internet : www.cta76.com



GROUPAMA
TOUJOURS PROCHE
DE VOUS

► VOTRE AGENCE

FECAMP - VALMONT

Tél. : 02 35 28 18 34

Retrouvez-nous sur
groupama.fr



Pour les conditions et limites des garanties,
se reporter au contrat. Caisse de
réassurances mutuelle de Centre Manche,
entreprise régie par le code des assurances,
N° de Siret 383 853 801 0020, Parc
Tertiaire du Jardin d'Entreprises, 10 rue
Blaise Pascal CS 40337 - 28008 Chartres
cedex.

Subvention voyages des collèges, lycées et séjours en colonies de vacances

Le conseil municipal en séance du 6 février 2013, a
décidé de reconduire l'aide accordée :

→ aux enfants de SAINT-LEONARD qui participent
avec leur collège ou leur lycée jusqu'en classe de
terminale comprise, à des voyages scolaires organi-
sés par leur établissement scolaire.

→ aux séjours en colonies de vacances des enfants
jusqu'à l'âge de 13 ans. Cette aide ne peut pas se
cumuler avec la précédente.

Subvention à 40 % du prix du voyage plafonné à
90 €, et accordée aux jeunes enfants qui en font la
demande sur présentation d'une attestation scolaire
d'inscription, puis de participation. Sont exclus les
petits voyages de 1 à 3 jours.

Les parents percevront directement cette subvention
sur présentation d'un RIB et d'une attestation de
présence au séjour prévu.

Les aides au permis

Saviez-vous que plusieurs dispositifs existent ?

• **POLE EMPLOI** : peut assurer la prise en charge partielle ou totale de la facture. Les
conditions :

→ Etre demandeur d'emploi de plus de 6 mois

→ Etre bénéficiaire de minima sociaux ou de l'ARE (aide au retour à l'emploi)
ou ne pas être indemnisé

→ Démontrer que l'absence de permis est un vrai frein à l'embauche

• **PERMIS A 1 €** : il s'agit d'un prêt à taux 0 avec une mensualité de 30€ maximum
par mois. Sont concernés les jeunes de 15 à 25 ans. Pour plus de renseignements,
contactez votre établissement bancaire. La liste des auto-écoles partenaires sur le
département est quant à elle disponible via le lien suivant :

http://www.seine-maritime.gouv.fr/content/download/14694/99755/file/liste_AE_permis_1EUR_mai_2014.pdf

• **LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES** : pour les 18-25 ans en difficulté d'insertion et non
bénéficiaire du Revenu de solidarité active (RSA). Contactez le Centre médico-social
du Ramponneau (adresse rappelée plus haut).

• **POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, l'AGEFIPH** peut apporter
un soutien financier pour le maintien ou l'obtention d'un emploi.

Voici leurs coordonnées :

Immeuble Les Galées du Roi 5^{ème} étage 30, rue Henri Gadeau De Kerville
SAINT-SEVER - 76107 ROUEN CEDEX 1

Tél : 0 800 11 10 09 Fax : 02 32 81 94 81 www.agefiph.fr

A partir du 1^{er} juin, chaque 1^{er} lundi du mois à 18h (sauf au mois d'août), une
permanence sera assurée dans le bureau de la salle Marie-Madeleine BABIN (l'entrée
se fera côté route). Des membres du CCAS seront à votre écoute. N'hésitez pas à
venir les rencontrer.

X^{ème} GRAINVAL EN FÊTE “HIER, AUJOURD’HUI”

X^{ème} GRAINVAL EN FÊTE

Demandez le programme...

Vendredi 26 juin

- à 20 h 30 - Dans la Chapelle :

Concert avec A'CAPRICCIO

Musiques classiques - Sur réservation 06 60 82 46 19 (Prix d'entrée : 8 euros)

Samedi 27 juin

- de 15 h à 20 h - Dans la Chapelle :

EXPOSITION

Cartes postales anciennes et Patchwork

Exposition de 150 cartes postales anciennes sur Grainval et St-Léonard et de superbes patchwork dont un à gagner après tirage au sort (ticket à 1 euro)

- de 17 h 30 à 19 h - Route de Grainval et à l'Auberge :

Parade Grainvalesque

avec les fous de la "Grat" et un groupe de danse Country et Zumba
Démonstration et initiation aux danses avec **Fitness and Dance** de Froberville.

- à 19 h 30 - Terrain Gréaume :

REPAS DANSANT

Quatre menus au choix sur inscription (voir bulletin d'inscription ci-contre). **Animation Fitness and Dance** de Froberville.

- à 22 h 30 - Devant la Chapelle :

GRAND SPECTACLE

Projection sur la chapelle et sur grands écrans, avec figurants, jeux scéniques, effets spéciaux lumière et pyrotechnie.

“Il était une fois... Une goutte d'eau...”

- à 23 h 15 - Devant la Chapelle :

FEU D'ARTIFICE

Dimanche 28 juin

- 10h - 12h et 15h - 18h - A la Chapelle

EXPOSITION

Cartes postales anciennes et Patchwork

Exposition de 150 cartes postales anciennes sur Grainval et St-Léonard et de superbes patchwork . À 18 h, tirage au sort du Patchwork.

Grand spectacle

Depuis plus de six mois déjà, la préparation de la dixième édition de GRAINVAL EN FÊTE va bon train et les bénévoles font tout leur possible pour que cette fête soit populaire et réussie.

Le thème de cette manifestation est

“Hier, Aujourd’hui”

Le programme est varié et se déroule sur trois jours : 26, 27 et 28 juin.

Dans la chapelle rénovée, se déroulera le vendredi soir, un **concert** prémice de beaucoup d'autres nous l'espérons.

Le lendemain, samedi, ce sera une **exposition** qui sera mise en place dans cette même chapelle. Plus de 150 reproductions de cartes postales anciennes de Saint-Léonard et de Grainval en particulier seront à la vue du public. Des prises de vue actuelles de certaines cartes permettront de voir l'évolution de la commune. Vous pourrez acquérir des reproductions de ces cartes. Parallèlement, des Patchworks seront aussi exposés et suite au succès de l'an passé, nul doute que ce sera encore très beau. L'un d'eux sera mis au tirage au sort par la vente de tickets. Le Club des Jeunes d'Antan présentera aussi ses réalisations. Ainsi la chapelle commencera à vraiment vivre. Cette exposition continuera aussi le dimanche.

Le samedi après-midi, la fête sera partout dans la valleeuse de Grainval.

Une **grande parade grainvalesque** ouvrira les festivités, partant du terrain un peu plus haut que la chapelle, elle parcourra la route de Grainval jusqu'au

rond point en bas de la rue. Chacun des participants revêtra les costumes portés lors des précédents Grainval en Fête. Nul doute que ce sera un moment haut en couleurs qui sera accompagné par les “Fous de la Grat” (une quinzaine de guitaristes emmenés par Alain-François).

Tout au long de la route de Grainval, nous retrouverons aussi les décors des neuf Grainval en Fête passés, avec des photos, dans des propriétés privées. Ce sera le coup d'oeil dans le rétroviseur.



Cette parade se terminera sur le parking de l'Auberge des Tonnelles où l'association Fitness and Dance de Froberville fera des démonstrations et des initiations à la **danse** notamment à la country et à la zumba.

Comme il n'y a pas de fête sans **repas**, c'est autour d'une table que nous nous retrouverons ensuite avec un apéritif musical, puis un spectacle de danses où chacun des invités pourra participer en dansant.

Puis, à la nuit tombante, un **grand spectacle** typiquement grainvalais retracera la vie et les événements d'Hier et d'Aujourd'hui de cette valleeuse à travers le parcours d'une goutte d'eau. Le scénario de cette histoire a été réalisé par une équipe de bénévoles. Des figurants interpréteront le rôle des figures locales, avec des moyens techniques très

importants (grands écrans, effets spéciaux, jeux de lumière, pyrotechnie, etc...). Cela durera environ 45 minutes et devrait être magique.

Enfin la soirée se terminera par le traditionnel **Feu d'artifice** dont la réputation n'est plus à faire et qui devrait le prouver cette année encore.

L'ensemble de cette fête, sauf pour le repas et le concert, est gratuit. Nous ferons quête à la fin du spectacle, nous vous remercions par avance de votre générosité qui est gage de vos encouragements.

Vous pouvez vous joindre à toute cette organisation pour y apporter votre concours. Nous recherchons notamment des figurants adultes et enfants.

Renseignements auprès de Michel Crochemore
06 60 82 46 19



Tous renseignements sur :
<http://association-sainte-bernadette.over-blog.com/>

Bulletin d'inscription au repas

à retourner avant le 22 juin 2015 à :
l'Auberge des Tonnelles 2 chemin des Falaises 76400 St Léonard
ou LA MIE CALINE rue Piétonne 76400 FÉCAMP
ou à Rose-Marie Noël 5 rue des Pinsons 76400 St Léonard
ou à Michel Crochemore 29 cité Bénédictine 76400 Fécamp

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse :

.....

o Participera au repas du **SAMEDI 27 juin 2015**
Apéritif + Plat + Fromage et Dessert (Boissons non comprises)

Nbre de personnes adultes :x 16 € =

Nbre d'enfants (moins de 12 ans) :x 12 € =

Total =

Choix du plat :

ox Paëlla ox Poulet Basquaise

ox Couscous ox Assiette anglaise

Règlement à l'inscription par chèque au nom de A.E.P. Ste Bernadette

**ATTENTION ! les tables ne sont pas réservables
et sont attribuées par les organisateurs**

Le Tour de France 2015 à Saint-Léonard...

Comme vous le savez peut-être déjà, le Tour de France 2015 traversera cette année notre commune le jeudi 9 juillet 2015 à l'occasion de la 6^{ème} étape. Partant d'ABBEVILLE, les cyclistes s'élanceront pour 191,5 kms à travers notre département pour une arrivée d'étape au HAVRE.

Venant de Fécamp, la traversée de notre village débutera vers 14 h 30 avec le passage de la caravane publicitaire pour un défilé qui s'étendra jusque vers 15 h 15. Les cyclistes arriveront, eux, entre 16 h et 16 h 30 et ne mettront que 7 à 8 mn pour traverser la commune. Un « sprint intermédiaire » est également prévu entre la route des plantes et le giratoire de l'église.

Entre les deux, vous pourrez voir passer les voitures suiveuses (presse, directeur de course etc...)

Le Tour, grande manifestation populaire, apportera également, son cortège de « désagréments », malheureusement inévitables...

En effet, la route d'Etretat sera TOTALEMENT FERMEE à la circulation dès 12 h 00 et la remise en circulation ne s'effectuera que progressivement après le passage du véhicule « fin de course » vers 17 h/17 h 30.



La fermeture de la route d'Etretat implique qu'aucun véhicule ne pourra l'emprunter, mais aussi la **TRAVERSER**.

Notre village sera donc « coupé » en deux pour une bonne partie de la journée sans aucun moyen de passer d'un côté à l'autre.

Nous vous invitons donc à prévoir vos déplacements le matin (avant 12 h 00), de décaler vos rendez-vous, de faire passer infirmiers (ères), médecins, kiné le matin et pour ceux qui travaillent (de l'autre côté), de prévoir un repas pour le midi...

Autre inconvénient : **Le stationnement**.

La route d'Etretat devra être **dans son intégralité** libre de tous véhicules dès le matin. Les riverains devront donc rentrer leurs véhicules dans leur propriété ou les stationner dans les rues adjacentes si cela n'est pas possible. Sachez que les services de fourrière, mobilisés pour l'occasion, enlèveront tout véhicule gênant.

Afin de pouvoir intervenir des deux côtés du village, les pompiers mettront en place un centre de secours mobile, donc pas d'inquiétude à ce sujet.

Conscient des désagréments que cette manifestation engendre pour bon nombre de Saint-Léonardais, nous vous invitons toutefois à respecter ces conseils et obligations afin que le Tour de France demeure une Fête populaire.

Nous ne manquerons pas de vous fournir plus de détails dès que nous aurons établi le plan de circulation et les arrêtés de stationnement.



AVANT DE VOUS RENDRE SUR LA ROUTE

En cas de forte chaleur, prévoyez d'emporter de l'eau, des chapeaux, de la crème solaire protectrice notamment pour les enfants en bas âge et les personnes âgées.

EN ATTENDANT LE PASSAGE DES COUREURS

→ Faites attention aux véhicules des organisateurs ;

→ Restez vigilant, ne laissez pas les enfants sans surveillance : ils ne doivent pas circuler seuls sur le parcours ;

→ Ne vous installez pas dans les virages à angle droit ou en épingle à cheveux et faisant suite à une longue ligne droite ou à une descente rapide ;

→ Les animaux doivent impérativement être tenus en laisse ;

→ Lors du passage de la caravane, les objets publicitaires sont distribués de chaque côté des voies, il est formellement interdit de traverser la route pour les ramasser.

→ Dans tous les cas, respectez les consignes données par les gestionnaires des voies ou les services de sécurité, les déviations et la signalisation mises en place.

→ La circulation sera rétablie, à la diligence des forces de l'ordre, après le passage de la voiture de gendarmerie « fin de course », soit environ 30 minutes après la course.

Règles de sécurité

Avant, pendant et après le passage du Tour, le respect de quelques règles simples permet d'assurer la sécurité de tous afin que cette épreuve se déroule dans les meilleures conditions possibles.

RAPPELS

Une fois l'axe fermé, aucune dérogation ne sera accordée : la voie est considérée comme privatisée (dès lors qu'une route est privatisée pour une épreuve sportive, la circulation est interdite à tout véhicule ne faisant pas partie de l'organisation de la course ou des services de sécurité).

Le non-respect de ces interdictions peut engager la responsabilité civile de l'auteur et l'exposer, le cas échéant, à des poursuites pénales.

CONSIGNES

Les consignes de sécurité visent autant la sécurité du grand public que celles de coureurs. Respecter ces règles élémentaires permet d'éviter de terribles drames alors que le Tour se veut une grande fête populaire.

→ Restez derrière les barrières de sécurité s'il y en a.

→ Soyez extrêmement prudent lorsque vous ramassez par terre des cadeaux distribués par la caravane publicitaire.

→ Écartez-vous le plus possible de la chaussée. Accotements non stabilisés ou le ras du trottoir peuvent éventuellement être utilisés par les coureurs.

→ Ne changez pas d'emplacement au dernier moment.

→ Ne courez pas à côté des coureurs. D'ailleurs, ne courez pas. Tout simplement.

→ N'aspergez pas les coureurs.

→ N'agitez pas de banderoles au-dessus des coureurs.

→ Photographes ou vidéastes, faites vos prises de vue en retrait de la chaussée. Vous risquez d'être trompé par votre objectif sur la distance réelle vous séparant des véhicules ou des coureurs.

Le saviez-vous ?

« **Traversées Musicales** » est une association qui regroupe 14 musiciens amateurs du pays de Caux et répétant depuis 5 ans à Saint Léonard. (violons, accordéon, guitares, harmonica, cajon, wistle, banjo, bodhrans, voix).

Elles sont composées de 2 sections qui proposent des animations dans la région :

« **DanStrop** présente des musiques **traditionnelles à danser** (Normandes, Irlandaises ou Celtiques», etc) lors de fêtes, sessions Irlandaises, bals folks, Œuvres caritatives.



« **Barachois** » s'illustre dans des fêtes maritimes, goûters dans les maisons de retraite à travers un répertoire traditionnel de **chants de marins** et/ou du terroir normand et canadien.

Pour toutes informations supplémentaires
ou pour nous joindre :
<http://barachois-danstrop.eklablog.com/>



Le saviez-vous ?



Les **AJT** est une association de loi 1901 créée en Mars 2012 dont l'objet est la pratique de toute activité se rapportant au développement corporel par le biais de pratiques sportives et théâtrales.

L'association, par le biais de son intervenante diplômée dans les domaines du théâtre, de l'animation et du sport, vous propose des ateliers de jeu théâtral et des ateliers sportifs.

Ces ateliers sont proposés aux collectivités, aux établissements scolaires et établissements spécialisés ainsi qu'aux particuliers pour des interventions à domicile.

Pour plus d'informations
n'hésitez pas à contacter
Aline au 06.88.13.65.97

Des nouveautés au Cercle Sports Loisirs (CSL)

Depuis NOVEMBRE 2014, création d'un cours de :

→ **Capoeira** : art martial afro-brésilien qui puiserait ses racines dans les méthodes de combat et les danses des peuples africains du temps de l'esclavage au Brésil. Elle se distingue des autres arts martiaux par son côté ludique et souvent acrobatique.

Figure de capoeira



A la salle Marie-Madeleine BABIN à ST-LEONARD
le MERCREDI de 17 h 30 à 19 h 00

Depuis OCTOBRE 2014, mise en place de cours de :

→ **Danse de société** : avec Marcelle et André le lundi et le mercredi pour apprendre le rock, chachacha, valse, tango...

→ **Multi-gym** : animé par Muriel, cours varié mêlant des exercices « cardio » et de la tonification musculaire, un peu de zumba, abdos-fessiers, pilates, stretching...pour transpirer, brûler des calories, renforcer votre corps et votre mental dans une ambiance conviviale.

LES COURS SONT DISPENSES à la salle
Henri LAMBERT à ST-LEONARD :

→ LUNDI de 20 h à 21 h : DANSE DE SOCIETE (niveau avancé)

→ MERCREDI de 20 h à 21 h : DANSE DE SOCIETE (niveau intermédiaire)

→ MERCREDI de 21 h à 22 h : DANSE DE SOCIETE (niveau débutant)

→ MERCREDI de 18 h 15 à 19 h 45 : MULTI-GYM

→ **Danse et gym enfants** avec Muriel : danse, expression, zumba enfants, jeux, gym, agilité au sol, parcours gymnique, GRS (cordes/rubans/cerceaux...).

A la salle Marie-Madeleine BABIN à ST-LEONARD
le LUNDI de 16 h 30 à 17 h 45

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Roller : contactez M. Jean-Robert COLINET au 06 03 06 05 71

Badminton : contactez Mme Coralie BODINI au 02 35 27 46 55 (le soir).

Tennis de table : contactez M. Jean-Marie THOMAS au 02 35 28 37 84

Capoeira : contactez M. Joceran FOLDRIN au 06 20 62 33 97

Danse et Gym : contactez Mme Muriel BANSE au 06 85 35 59 30

Et toujours, à la salle Marie-Madeleine BABIN à ST-LEONARD :

→ JEUDI de 19 h à 20 h : ROLLER

→ LUNDI de 18 h à 20 h : TENNIS DE TABLE

→ VENDREDI de 18 h à 20 h : TENNIS DE TABLE

→ LUNDI de 20 h à 22 h : BADMINTON

Pour toute inscription, s'adresser directement sur place aux horaires des activités indiqués ci-dessus.

Dans toutes les activités, deux séances d'essai sont proposées gratuitement avant votre inscription.

RAPPEL : le certificat médical est obligatoire et doit être remis lors de l'inscription.

Le président, Didier NOEL

Saint-Léonard Handball - Judo

Stage sportif

Du lundi 6 juillet au vendredi 10 juillet 2015

Les clubs de handball et de judo de Saint-léonard organisent la semaine du 6 au 10 juillet 2015 un stage sportif. Le but de cette semaine est de faire découvrir ces deux sports mais aussi d'offrir aux enfants de la commune de Saint-Léonard des activités ludiques et conviviales. Ce stage est ouvert à tous les enfants de la commune nés entre 2008 et 2003.

Le programme est le suivant :

	06/07/15	07/07/15	08/07/15	09/07/15	10/07/15				
	Grpe 1	Grpe 2	Grpe 1	Grpe 2	Accrobranche Étretat	Grpe 1	Grpe 2	Grpe 1	Grpe 2
9h00/9h15	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
9h15/10h30	Hand	Judo	Hand	Judo	Hand	Judo	Hand	Judo	Hand
10h30/10h45	Pause goûter	Pause goûter	Pause goûter	Pause goûter	Pause goûter	Pause goûter	Pause goûter	Pause goûter	Pause goûter
10h45/11h45	Judo	Hand	Judo	Hand	Judo	Hand	Judo	Hand	
11h45/12h15	Habillage	Habillage	Habillage	Habillage	Habillage	Habillage	Habillage	Habillage	Habillage
12h15/14h00	Repas	+ temps calme	Repas	+ temps calme	Repas	+ temps calme	Repas	+ temps calme	
14h00/15h15	Hand	Judo	Piscine Fécamp	Hand	Judo				Olympiade
15h15/15h30	Pause goûter	Pause goûter	Pause goûter	Pause goûter	Pause goûter	Pause goûter	Pause goûter	Pause goûter	Tour de France
16h45/17h00	Habillage	Habillage	Habillage	Habillage	Habillage	Habillage	Habillage	Habillage	Habillage
17h00	Sortie	Sortie	Sortie	Sortie	Sortie	Sortie	Sortie	Sortie	Sortie

- Les activités handball et judo seront encadrées par des personnes diplômées et bénévoles.
- Les repas et les goûters seront fournis.
- Le coût restant à la charge des familles est 40 euros par enfant.
- Les inscriptions définitives seront prises pour le 29 mai au plus tard.

Pour toutes informations complémentaire vous pouvez rencontrer M Daveau le mardi soir de 17 h 00 à 20 h 30, le mercredi après-midi 14 h 00 à 16 h 00 et le jeudi soir de 19 h 00 à 20 h 30 à la salle MM Babin ou M Ouin le mercredi de 16 h 30 à 19 h 30 dans la même salle.

Philippe Daveau : 06 19 26 43 27 - mail : philippedaveau76@orange.fr

Hervé Ouin : 06 70 11 96 72 - mail : herve.ouin@orange.fr

Sébastien Dubot : 06 12 58 37 46 - mail : sebastien.dubot@ac-rouen.fr

Actus Infos



Parc éolien en mer

L'année 2014 a été marquée par des avancées majeures dans ce projet. Le mât de mesures a été installé en mer le 8 février dernier après plus de 6 mois de construction sur le port du Havre. D'ici quelques mois seront organisées des enquêtes publiques. Côté emploi, une cinquantaine de personnes issues d'une quinzaine d'entreprises locales ont été mobilisées. 2200 heures d'insertion ont été réalisées. Plus de 600 personnes seront mobilisées au Havre pendant la durée du chantier et une centaine à Fécamp pendant toute la durée d'exploitation du parc, estimée à 25 années. A terme on considère que ce projet représentera 5000 emplois directs et indirects. C'est une bonne nouvelle pour l'emploi local.

Lutte contre l'insécurité routière

Depuis 2009, les conducteurs peuvent accéder à leur solde de points via le site sécurisé <https://www.telepoints.info>. Cette information est gratuite. Les stages de sensibilisation au risque routier, dit « stage de récupération de points » sont un rendez-vous citoyen pour tous ceux qui souhaitent conserver leur titre de conduite à l'issue d'infractions répétées. L'accès direct aux places de stages dans la région est désormais disponible via le site internet www.permiapoints.fr



Vigilance démarchage



Energie, isolation.... Démarchage à domicile

Informez-vous en toute confiance auprès des Espaces INFO>ENERGIE !

Suite à la recrudescence d'appels téléphoniques de particuliers quelque peu désorientés par les propositions commerciales de sociétés se présentant parfois au nom de l'Etat, de l'ADEME, des Espaces INFO>ENERGIE, et proposant des équipements (solaire, pompes à chaleur, fenêtres, isolants...), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) souhaite mettre en garde le grand public contre le démarchage téléphonique et/ou à domicile qui dans certains cas aboutit à des installations très coûteuses et pas toujours bien réalisées.

L'ADEME rappelle que l'Etat lui a confié, entre autres missions, celles d'informer et de conseiller le grand public sur les questions liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. Dans ce cadre, elle a développé un

réseau national d'Espaces INFO>ENERGIE auprès desquels le grand public peut se renseigner objectivement et gratuitement sur ces questions.

L'information apportée par les Espaces INFO>ENERGIE doit permettre au public d'apprécier les propositions techniques et financières et de se prémunir d'éventuels litiges.

Ce réseau bénéficie du partenariat de la Région Haute-Normandie, du Département de l'Eure, de collectivités locales et associations. Cependant ni l'ADEME ni son réseau ne sont partenaires ou n'ont missionné d'entreprise pour quelque démarche commerciale que ce soit.

Pour toute information objective et gratuite sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, il est recommandé aux particuliers de contacter les Espaces INFO>ENERGIE (EIE) de Haute-Normandie.

Info Energie Hautes Falaises
Stéphanie Vautier Conseillère

3, rue Saint Nicolas - 76400 Fécamp - Tel : 02 35 27 39 03
www.hautesfalaises.org

Arrêtés

Interdiction de circuler au sommet et au pied des falaises sur le territoire de la commune de Saint-Léonard

Considérant que LES EBOULEMENTS DES FALAISES de plus en plus nombreux sont UN DANGER PERMANENT, il est INTERDIT DE CHEMINER ET DE STATIONNER à proximité DES FALAISES sur tout le territoire de la Commune de SAINT-LEONARD.

Cette interdiction concerne LE REBORD DU PLATEAU AU SOMMET DES FALAISES ET LA PARTIE DU LITTORAL SITUEE A LEUR BASE.

La Commune DEGAGE ENTIEREMENT SA RESPONSABILITE EN CAS D'ACCIDENT survenant par suite d'inobservation des interdictions du présent arrêté.

Interdiction de brûler

Les risques graves créés par l'incinération, tant en ce qui concerne la sécurité des personnes que l'intégrité des biens mobiliers et immobiliers sont à limiter tant que possible. Par conséquent, le brûlage des végétaux coupés et autres déchets verts, les papiers, cartons et tous matériaux polluants, susceptibles de produire des fumées nuisant au confort du voisinage et à la sécurité routière, est interdit.

Prêt d'une remorque

Si vous avez des quantités importantes de déchets verts à acheminer à la déchetterie, la commune peut mettre à votre disposition une benne agricole le week-end ou exceptionnellement en semaine (dès 17 heures 15 avec reprise le lendemain à 7 h 45), sauf en période de tarmac et fauchage durant lesquelles la commune reste prioritaire.

La benne ne pourra vous être prêtée qu'une fois par an seulement et par foyer (sachant que ce prêt ne pourra concerner les gros chantiers, ex : abattage d'arbres...). Attention ! aucun mélange ne sera accepté. La réservation est possible en prenant contact avec la Mairie (sachant que la mise à disposition de ce matériel est impossible durant la journée).

Recensement militaire des jeunes

La loi 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national crée un ensemble d'obligations s'adressant à tous les Français, hommes et femmes.

Tous les jeunes, garçons et filles doivent se faire recenser dans le mois anniversaire de leurs 16 ans à la mairie de leur domicile (se munir du livret de famille des parents).

Une attestation de recensement leur est remise à cette occasion. C'est une démarche civique obligatoire qui permet de s'inscrire aux examens (CAP, BEP, baccalauréat, permis de conduire...) et concours, d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense et de faciliter l'inscription sur les listes électorales.

État-civil

NAISSANCES

→ **RECHER Byron**
le 30 décembre 2014

→ **PERON Abel**
le 12 février 2015

→ **TLEMÇANI Najib**
le 17 février 2015

PARRAINAGE CIVIL

→ **DUVAL Inès**
le 18 avril 2015

MARIAGE

→ **VALLE Franck et BASILLE Cécile**
le 18 avril 2015

DÉCÈS

→ **FRIBOULET Marie-Thérèse** née MILET
le 4 janvier 2015

→ **CHAPELLE Charles**
le 13 janvier 2015

→ **VION Roger**
le 24 janvier 2015

→ **LEPILLER Didier**
le 7 février 2015

→ **CHALOT Andrée** née ERB
le 13 février 2015

→ **CAUVIN Patrice**
le 20 février 2015

→ **PAILLETTE Simonne** née DESJARDINS
le 30 mars 2015

→ **GOUBERT Bernard**
le 17 avril 2015

→ **GUERIN Eliane** née TOUPIN
le 28 avril 2015

→ **HEUZE Dominique**
le 14 mai 2015



Electroménager • Image & Son

**Des marques
& des prix !**

Multimédia • Literie

Centre commercial Leclerc - SAINT LÉONARD
Ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 19h30 - **02 35 27 17 27**



Cent Dix Sept
Prêt à Porter Femmes et Hommes

Centre Commercial E. Leclerc Les Voiles de St-Léonard
2010, route du Havre - 76400 ST-léonard
E-mail : 117fecamp@117.fr
Tél. 02 35 10 01 12



BLEU

minute

- CORDONNERIE
- CLES MINUTE
- GRAVURE
- TAMPONS
- CARTES DE VISITE
- FAIRE-PART
- POSE DE PILES
- AFFUTAGE
- PLAQUES AUTO

M. Dominique ROBERT

C. Cial E. LECLERC
2010, Route du Havre
76400 SAINT-LEONARD
Tél. 02.35.28.44.86
Courriel bleuminutefecamp@orange.fr



DG-SPORTS SARL

Centre Commercial Les Voiles de St-Léonard
76400 SAINT-LÉONARD
Tél. 02 27 30 20 10

Tous les sports, le camping, la détente, le sportswear

E.Leclerc
FÉCAMP - ST LÉONARD

L'Escale Shopping

LES VOILES

Parc commercial
St Léonard - Fécamp

ASSOCIATION DES COMMERÇANTS



Facilité d'accès, un espace enfant, un service à votre mesure, un accueil personnalisé

Exclusivement des VERRES ESSILOR

Large choix de griffes : RAY BAN, OAKLEY, D&G, GUCCI, BOSS, POLO RALPH LAUREN, FAÇONNABLE...

Des marques exclusives : ROBERTO CAVALLI, PAUL&JOE, SERENGETTI, ITALIA INDEPENDANT...

Et nos créateurs : STARCK, ALAIN MILKI, ZENKA, PARASITE, ICI BERLIN...

Tout notre professionnalisme à votre service.

Max, Vincent, Emmanuelle et leurs équipes

2 adresses à votre service :

Centre Commercial E.Leclerc - ZAC des Hautes Falaises
76400 SAINT-LÉONARD

19, rue André-Paul Leroux
76400 FÉCAMP



*Merci à nos annonceurs
qui nous permettent
d'éditer ce bulletin.*

Les concessions du parc d'activité des Hautes Falaises



✓ Vente de véhicules neufs avec possibilité de financement

✓ Vente de véhicules d'occasions toutes marques
révisés contrôlés et garantis

✓ Entretien rapide

✓ Carrosserie / peinture



Route du Havre à Saint-Léonard



LA RICHESSE DE NOS COMPÉTENCES AU SERVICE DE NOS CLIENTS

- // Infrastructures routières
- // Production, recyclage des matériaux
- // Réhabilitation de réseaux

Agence Le Havre
82, rue Gustave Nicolle
B.P. 66
76050 Le Havre Cedex

Tél. : 02.35.24.84.84
lehavre@colas-idfn.com



Ile-de-France
Normandie